

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 14 décembre 2017

**Rapporteur :
Monsieur Philippe CALVEZ**

N° 50

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 21/12/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 20/12/2017 (accusé de réception du 20/12/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération*

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Subvention au projet jeunes 'reportage vidéo sur les Echappées de Noël'

Un groupe de jeunes adolescents âgés de 10 à 17 ans issus des structures socioéducatives de la Maison de Quartier du Moulin Vert, de la MPT de Kerfeunteun, de la MPT de Penhars et de celle d'Ergué Armel vont réaliser un reportage sur les différentes animations, prestations et activités proposées dans le cadre des "Echappées de Noël". L'objectif éducatif de ce projet est de rendre les jeunes acteurs de la promotion et de la valorisation de leur ville sur un temps festif comme celui de Noël. Les MPT qui organisent cette année l'opération "Echappées de Noël" impliqueront ainsi davantage les jeunes dans cet évènement.

Dans le cadre de l'opération "Echappées de Noël" qui sera organisée par les 4 MPT, un groupe de jeunes âgés de 10 à 17 ans issus de ces structures filmera tous les jours les animations qui auront lieu dans la ville.

Les jeunes seront formés au filmage et au montage de reportages qui seront diffusés tous les jours dans le lieu de convivialité le « cabaret » du 22 au 31 décembre 2017.

Un court métrage de 30 minutes sera réalisé et diffusé dans les différentes structures socioéducatives en janvier 2018.

Ce projet éducatif mené en semi autonomie permettra ainsi de rendre l'action des jeunes visible dans la ville, de développer leur autonomie et contribuera ainsi à renforcer leur implication dans la vie de la ville.

La Maison de Quartier du Moulin Vert, structure support de ce projet, sollicite une subvention de 955 euros dans le cadre de la politique jeunesse (11-15 ans).

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à :

1 - verser cette subvention (imputation budgétaire : 6574-7102-422) ;

2 - signer l'avenant financier entre la ville et la Maison de Quartier du Moulin Vert.